ConvenTION INTERAMÉRICAINE CONTRE OEA/Ser. L/XXII.2.20

la FabricaTION ET LE TRAFIC ILLICITES CIFTA/CC-XX/INF.4/20

d’ARMES À FEU, DE MUNITIONS, D’EXPLOSIFS 15 décembre 2020

ET D’AUTRES MATÉRIELS CONNEXES (CIFTA) Original: espagnol

### Comité consultatif

Vingtième Réunion ordinaire

17 décembre 2020

Washington, D.C.

A N N O N C E

(Rappel de la Vingtième Réunion ordinaire du Comité consultatif de la CIFTA, programmée pour le jeudi 17 décembre 2020)

Le Secrétariat technique de la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d’armes à feu, de munitions, d’explosifs et d’autres matériels connexes (CIFTA) présente ses compliments aux missions permanentes et, à la demande de la Secrétaire pro tempore du Comité consultatif de la CIFTA, l’Ambassadrice Luz Elena Baños Rivas, Représentante permanente du Mexique, a l’honneur de leur rappeler que la Vingtième Réunion ordinaire du Comité consultatif de la CIFTA aura lieu le jeudi 17 décembre 2020 à 14 h 00, selon la modalité virtuelle et en utilisant la plateforme Kudo, pour examiner le projet d’ordre du jour contenu dans le document publié sous la cote [CIFTA/CC-XX/doc.2/20 rev.1](http://scm.oas.org/doc_public/FRENCH/HIST_20/CIFTA00873F8.DOCX).

cp38726s01

cp38622e01

La Secrétaire pro tempore du Comité consultatif de la CIFTA demande aux délégués de bien vouloir remplir leurs formulaires d’inscription et de les remettre au Secrétariat technique (mbejos@oas.org), en indiquant une adresse courriel pour s’assurer de recevoir le lien pour accéder à la réunion.

La Secrétaire pro tempore du Comité consultatif de la CIFTA remercie toutes les délégations de leur participation et leur ponctualité.

CIFTA00875F04